

Concours lycéen de Langues et Cultures de l'Antiquité 2026-2027 s'adressant aux hellénistes et aux latinistes de seconde et première.

L'Association Athéna organise deux **Concours régionaux de Langues et Cultures de l'Antiquité** en partenariat avec la Région Île-de-France. Un concours de grec pour les élèves de grec ancien et un concours de latin pour les élèves de latin. Le prix de ces concours est un **voyage d'une semaine environ en Grèce ou en Italie pendant les vacances de Toussaint 2027 pour les deux concours de grec et de latin**. Ce voyage est offert aux lauréats hellénistes et latinistes (voir le détail dans la rubrique « résultats » du règlement). Les candidats de chacun de ces concours sont des élèves de grec ou de latin **de seconde et de première de lycée**. La durée de l'épreuve est de 4 heures. Les deux **concours se dérouleront le mercredi 27 janvier 2027**, sur un thème commun : « **Agora grecque ou forum romain : cœur de la cité** ». Voir la **présentation du thème sur le site**. Les élèves pourront travailler sur ce thème jusqu'au jour de l'épreuve et ils découvriront le sujet précis de la rédaction le jour-même de la composition.

Règlement du Concours

LE PRIX :

Un voyage culturel d'une semaine environ en Grèce ou en Italie pour le groupe des lauréats hellénistes et latinistes.

LE VOYAGE CULTUREL DES LAURÉATS :

- **Objet** : découvrir la Grèce ou l'Italie de l'Antiquité comme celle d'aujourd'hui et participer à la vie d'un groupe motivé.

- **Hébergement** : en pension complète en hôtels (repas en hôtel, en taverne ou sous forme de pique-nique selon les visites). Logement en chambres triples ou quadruples.

- **Encadrement** : professeurs de Lettres classiques, **bénévoles**, rodés à l'accompagnement de voyages et sélectionnés par Athéna pour leur compétence.

- **Responsabilité** : le voyage en avion est prévu au départ de Paris. Les parents sont donc seuls responsables de leur enfant jusqu'à la constitution du groupe à l'aéroport de Paris ; de même pour le retour : la responsabilité de l'association et des accompagnateurs cesse à l'aéroport de Paris.

- **Règles de vie lors du séjour** : Il s'agit d'un voyage éducatif : **les règles sont les mêmes que celles d'un établissement scolaire**. Les lauréats et les familles acceptent ces règles et les lauréats s'engagent à suivre les consignes des professeurs accompagnateurs. Seuls les élèves mineurs peuvent participer au voyage. Le voyage est un voyage non-fumeur.

LE CONCOURS :

- **Objet** : mesurer la connaissance qu'ont les élèves de la **langue et de la civilisation grecques ou latines**, développer leur sensibilité culturelle et leur aptitude à l'exprimer, mais aussi contribuer dans le cadre des actions éducatives pour les lycéens franciliens, « **culture et citoyenneté** », à la formation de l'homme et du citoyen grâce à l'expérience collective que constituent ces voyages **aux sources culturelles et politiques de notre civilisation européenne**.

- **L'épreuve de composition** : la composition d'une durée maximum de 4h portera sur le thème de recherche présenté sur le site. La composition aura lieu **le mercredi 27 janvier 2027 pour les deux concours de grec et de latin**. Le sujet sera communiqué **dès 7h45** sur notre site Internet : www.athenavoyages.com, à la rubrique « Association » puis « Concours » puis « Concours des Lycées Île-de-France ».

L'élève composera seul sans aucun autre support pédagogique (livres, site...). Un dictionnaire de langue française (noms communs) est autorisé. Le chef d'établissement est garant du bon déroulement de l'épreuve.

- **Dépôt des dossiers** : Les professeurs souhaitant faire participer leurs élèves au concours pourront, **sans inscription préalable**, directement télécharger le bordereau d'envoi des copies sur le site (rubrique « Association » puis « Concours » puis « Concours des Lycées Île-de-France »). Ils enverront directement les copies à l'Association. Ils peuvent aussi, **s'ils le souhaitent**, inscrire leur classe par mail à l'adresse : concours.grec.latin@gmail.com

Les compositions seront envoyées avec le bordereau d'envoi à l'association Athéna par la poste **au plus tard le jeudi suivant directement la date de composition**, le cachet de la poste faisant foi. L'adresse e-mail (**lisible et à jour**) et le numéro de téléphone des candidats ou de leurs parents sera communiquée sur le bordereau d'envoi. **N'envoyer que les copies d'élèves pouvant participer au voyage ! Ou disposés à y participer.**

- **Nombre de copies** : 5 maximum par niveau et par professeur pour chacun des concours. **Au-delà de 5 copies les dernières copies enregistrées ne seront pas prises en compte pour la sélection.**

- **Participation** : un élève participant aux Concours Athéna ne peut être lauréat qu'une seule fois. La participation au Concours est fondée sur le volontariat tant des candidats que des professeurs qui acceptent d'encadrer les épreuves. Le professeur et le chef d'établissement garantissent que l'élève participant suit bien un enseignement de grec pour le concours de grec ou de latin pour le concours de latin.

- **Engagement** : un élève lauréat s'engage à participer au voyage. En cas de refus de participer au voyage il perd son statut de lauréat et est remplacé par un autre élève classé en liste complémentaire. **La condition physique, psychologique ou l'état de santé** du participant ne doivent être en aucune façon susceptible de gêner le bon déroulement du voyage.

- **Prix** : aucun prix remporté par un lauréat ne pourra être cédé à une autre personne. En cas de non-participation, il ne pourra être remplacé ni par une somme d'argent, ni par aucun autre dédommagement.

- **Présentation de la composition** : la composition se fera sur une copie normalisée. Elle pourra être téléchargée depuis notre site Internet pour être éditée et photocopiée. **En aucun cas le professeur ne devra anonymiser lui-même les copies. Aucun signe ou tampon d'établissement ne devra figurer sur la partie anonymisée de la copie.** Une composition envoyée sur feuille autre que la copie normalisée ne sera pas retenue.

- **Les résultats** : la liste des lauréats pourra être consultée sur notre site Internet aux dates indiquées sur le sujet. Les lauréats et leurs professeurs seront directement prévenus par e-mail. Aucun classement ne sera fait au-delà de ces lauréats. Le nombre de lauréats par établissement et par concours peut être limité par le jury. Aucune note ne sera communiquée. Aucune copie ne sera renvoyée. **Merci de photocopier ou de scanner les copies avant l'envoi.**

L'Association Athéna ne communiquera AUCUN RESULTAT PAR TELEPHONE.

L'Association se réserve, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait, le droit :

- de modifier le concours ou le nombre de lauréats s'il considère que les circonstances le nécessitent, en cas de difficulté technique ou de décision du jury.
- de prolonger la période de participation et de reporter toute date et/ou heure annoncée de l'épreuve ou du voyage qui est le prix de ce concours.